

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 24 mars 2021

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 24 mars 2021 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux :

Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Madame Shirley McInnes et Joan Morin ont motivé leur absence.

63-03-21 *Ouverture de l'assemblée*

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

Le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar siège en séance extraordinaire ce 24 mars en respect des mesures mis en place par le gouvernement du Québec dans le cas de la pandémie de COVID-19

Assistent à la séance par téléconférence, M Carl Marcoux, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau, Stéphane Lehoux et Mathieu Genest.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 243-2021 du 17 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 26 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

64-03-21 *Adoption de l'ordre du jour*

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période des questions
- 4- Entente concernant la subvention pour le financement du projet d'habitation La Résidence du verger inc.
- 5- Levée de l'assemblée

65-03-21 *Entente concernant la subvention pour le financement du projet d'habitation La Résidence du verger inc.*

ATTENDU que le projet d'habitation La Résidence du verger inc. a été déposé à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU que ce projet de 25 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction élevés;

ATTENDU que ce projet requiert un soutien financier;

ATTENDU que la Ministre a été autorisée à octroyer une subvention à la Municipalité afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation

ATTENDU que cette subvention ainsi que les intérêts qu'elle génère, devront être utilisés exclusivement par la Municipalité à titre de contribution du milieu dans le cadre de la réalisation du projet en vertu du programme ACL;

ATTENDU que cette subvention ainsi que les intérêts qu'elle génère, devront s'ajouter au montant déjà prévu à titre de contribution du milieu dans le cadre du programme ACL pour la réalisation du projet visé à l'entente

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Elzéar désigne M. Carl Marcoux, Maire et M. Mathieu Genest, Directeur général Secrétaire-trésorier, comme personnes autorisées à signer en son nom l'entente concernant la subvention pour le financement du projet d'habitation La Résidence du verger inc.

66-03-21 *Clôture de l'assemblée*

Il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

De clore l'assemblée. Il est 19h10 .

Carl Marcoux, maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général